

Commune de MONTMEYRAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D181213-02

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2018

Présents : Bernard BRUNET, Annabelle DUPRET, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Xavier CHOVIN (procuration à Bernard BRUNET), Eveline DAVIN (procuration à Lucette NURIT), Elodie GRASSOT (procuration Annabelle à DUPRET), Alain JUVENTIN (procuration à Pierre LOUETTE), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

Secrétaire de séance : Olivier ROCHAS

OBJET : Finances – Admissions en non-valeur

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public,

Considérant que M. le trésorier municipal a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances de la commune auprès des débiteurs dont le montant des restes à recouvrer est inférieur aux seuils de poursuites,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, admet en non valeur les titres de recettes pour un montant de 1, 47 euros sur l'exercice 2015 et 6, 31 euros sur l'exercice 2018.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	13
Conseillers-ères représenté-e-s	4
Ayant voté pour	17
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 14 décembre 2018

Le maire